



Strasbourg, 10 octobre 2002
[strategy\action theme 1\documents\rep2002\rep05f.02]

STRA-REP (2002) 5

**Comité d'experts pour la constitution
du Réseau écologique paneuropéen
(STRA-REP)**

6^e réunion
Riga, 2-3 octobre 2002

Rapport

Document établi par
la Direction de la Culture
et du Patrimoine culturel et naturel

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte par la Présidente, M^{me} Vija Busa (Lettonie). Le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Guntis Pukitis, accueille les participants (dont la liste figure en Annexe 1) et réaffirme le soutien de son Gouvernement aux travaux de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP), grandement renforcée par le « processus de Riga » instauré à l'issue de la première conférence sur la « Biodiversité en Europe » (Riga, 2000). Il souligne l'utilité du Réseau écologique paneuropéen (REP) en tant qu'instrument de la protection de la nature en Lettonie.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure en Annexe 2.

3. Informations recueillies dans d'autres forums

Le Secrétariat (Conseil de l'Europe et Centre européen pour la Conservation de la nature – CECN) présente des informations issues de divers forums et concernant le REP :

- *Sommet mondial de Johannesburg sur le Développement durable*

Le Sommet mondial a reconnu l'importance capitale d'un développement durable des réseaux écologiques et a inclus dans son plan de mise en œuvre des engagements précis :

« En vue d'assurer la préservation et l'utilité durable de la biodiversité, promouvoir et appuyer les initiatives en faveur des zones de richesse biologique et autres zones essentielles pour la biodiversité et promouvoir la mise en place de réseaux et de couloirs écologiques aux niveaux national et régional ».

Autre message important du Sommet mondial, la nécessité de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction substantielle en proportion des listes de la diversité biologique et de se concentrer sur les ressources marines pour permettre de délimiter de nouvelles zones marines protégées au profit des poissons et autres formes de vie marine.

- *6^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (La Haye, Avril 2002)*
[Document : STRA-REP (2002) 15]

M. Rob Wolters (CECN) informe les participants à la réunion que les travaux du REP ont été présentés à La Haye par des animations annexes co-organisées par les services forestiers néerlandais, ainsi que par un CD-Rom, une brochure et un affichage PowerPoint permanent. Les activités du REP ont suscité une vive attention. La 6^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a inscrit dans son plan d'action des travaux relatifs à la protection de l'habitat qui pourraient être développés en Europe par l'entremise du REP. La prochaine Conférence des Parties (COP-7) se tiendra en Malaisie en 2004 et portera essentiellement sur les « Zones protégées », permettant ainsi d'intégrer les travaux du REP à l'ordre du jour des futurs comités techniques (SBSTTA) de la CDB et aux décisions de la COP-7. L'Europe est de loin la région qui a le plus développé la coopération régionales des réseaux écologiques et l'expérience du REP peut faire figure d'exemple pour d'autres continents.

- *6^e réunion du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (STRA-CO) et 6^e réunion du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologiques (CO-DBP)*
[Documents : Riga (2002) 5 et Riga (2002) 6]

Ces deux réunions se sont déroulées dans le cadre de la deuxième Conférence sur la « Biodiversité en Europe » (Budapest, 24-28 février 2002), qui visait à préparer la participation européenne à la COP-6 de la CDB et la Conférence ministérielle de Kiev (mai 2003).

Les principaux aspects des préparatifs de la COP-6 de la CDB ne concernaient pas spécifiquement des recommandations relatives aux réseaux écologiques. Ils portaient pour l'essentiel sur la diversité biologique forestière, les espèces étrangères invasives, le financement de la préservation de la diversité biologique, les lignes directrices et les contrôles ainsi que sur le plan stratégique de la CDB.

Les travaux du REP ont néanmoins été examinés dans le cadre du *Rolling Work Programme* de la SPDBP et lors des préparatifs de la Conférence ministérielle de Kiev. Les deux comités ont convenu que le REP devait être une priorité des travaux à venir et qu'il devait recevoir l'aval des représentants des ministères réunis à Kiev.

- *Conférence à haut niveau sur « l'Agriculture et la Biodiversité » (Paris, 5-7 juin 2002)*

Les Secrétariats du Conseil de l'Europe et du PNUE font part des résultats de la Conférence sur l'Agriculture et la Biodiversité co-organisée par les deux organisations et les ministères français de l'Environnement et de l'Agriculture [document STRA-CO/AGRI (2001) 11 rev3]. L'intérêt de la Conférence consistait à faire se rencontrer les services ministériels chargés de l'agriculture et de l'environnement, les parties intéressées (agriculteurs, syndicats agricoles, consommateurs, organismes scientifiques et techniques, ONG) et la Commission européenne pour convenir de la façon dont prendre en compte la diversité biologique dans la future politique agricole européenne. Les conclusions (à entériner par les représentants des ministères réunis à Kiev) ont mis en lumière le caractère multi-fonctionnel de l'agriculture, la nécessité de programmes agri-environnementaux plus nombreux et de nouvelles politiques intégrant mieux les préoccupations liées à la diversité biologique. La recommandation d'un repérage plus poussé des zones de richesses naturelles dans les systèmes agricoles revêt une grande importance pour le REP. En effet, ces zones s'intégreront dans différentes catégories du REP.

A l'issue de ces exposés, le comité d'experts procède à un échange de vues sur la meilleure manière d'assimiler les différents messages – du Sommet mondial de Johannesburg notamment – dans les travaux en cours. Il est convenu que les réseaux écologiques doivent être considérés et présentés comme des instruments du développement et de la planification régionale et non comme un simple procédé de protection de la nature. Le concept de « développement durable », dont les trois aspects sont le progrès économique, la dimension sociale et la protection de l'environnement, doit être intégré dans les réseaux écologiques. La nécessité de partenariats (avec les ONG, la société civile, les communautés locales et les acteurs économiques) est également soulignée. Les réseaux écologiques doivent faire appel aux parties intéressées: agriculteurs, organisateurs, pouvoirs locaux, public, décideurs concernés et milieux d'affaires. Il convient également de créer des synergies entre les programmes des diverses organisations internationales.

Coopération avec l'Unesco

M^{me} Mireille Jardin (Unesco) expose le processus de renforcement de la coopération entre l'Unesco et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la conservation du patrimoine naturel. Elle met l'accent sur les principales actions de l'Unesco en matière de réseaux écologiques, notamment concernant les réserves de la biosphère et les sites classés au Patrimoine mondial, ainsi que sur la complémentarité et la cohérence des travaux de l'Unesco et du REP. La gestion intégrée des sites transfrontaliers et la promotion d'un réseau écologique transfrontalier sont considérées comme particulièrement appropriées. L'Unesco comme le Conseil de l'Europe se sont engagés à appliquer la CDB au niveau

régional et à contribuer à la création éventuelle d'un système à l'échelle mondiale de zones protégées, lequel fera l'objet d'un débat lors de la COP-7 de la CDB. L'application dans certaines réserves de la biosphère de lignes directrices prônant l'intégration de la diversité biologique dans les politiques sectorielles doit de même être conjointement analysée par l'Unesco et le Conseil de l'Europe (texte intégral de l'intervention de M^{me} Jardin en Annexe 3).

Plusieurs délégués accueillent favorablement cette coopération renouvelée entre le REP et l'Unesco comme un exemple de synergies fructueuses des actions menées en matière de réseaux écologiques.

4. Préparation de la 5^e Conférence Ministérielle « Un Environnement pour l'Europe », Kiev, mai 2003

Le Secrétariat informe le Comité que le Conseil de la PEBLDS a accepté d'insérer une « déclaration sur le Réseau écologique paneuropéen » [voir document STRA-REP (2002) 1 révisé] jointe en annexe à une résolution spécifique sur la diversité biologique et paysagère qui doit être adoptée par les Ministres.

Une déclaration politique incluant certains points relatifs à la diversité biologique constituera un document important de la Conférence.

Le Conseil de la PEBLDS intégrera dans la résolution relative à la biodiversité certaines cibles spécifiques concernant la diversité biologique et les réseaux écologiques (par exemple, les ministres pourraient être invités à compléter la désignation des zones centrales du REP d'ici à 2005 et à mener le REP à son terme d'ici à 2015). Les ministères approuveront également la déclaration relative au REP dans la résolution.

Le Comité débat et modifie le projet de déclaration relative au REP, tel qu'il figure en Annexe 5 au présent rapport. Le projet de déclaration sera finalement approuvé par le Conseil de la PEBLDS lors de sa réunion du mois de janvier 2003.

Le Secrétariat (CECN) informe également le Comité des options possibles pour la présentation des travaux du REP à Kiev et présente le document STRA-REP (2002) 6 révisé. Quand bien même une seule heure serait consacrée en session plénière de la conférence ministérielle à la diversité biologique et paysagère, les travaux réalisés dans le cadre de l'établissement du REP pourraient être présentés lors de la session sur la diversité biologique en général. Dans ce contexte, l'existence d'un lien étroit entre le REP et « l'intégration de la diversité biologique et paysagère dans d'autres domaines d'action » a été mise en évidence, le REP pouvant également être considéré comme une projection spatiale de cette intégration. Le REP est également important en tant qu'outil d'aménagement du territoire.

Les travaux du REP seront également présentés à l'aide de documents spécifiques et d'événements, dont :

- éventuellement un court métrage ;
- la présentation de la carte indicative du REP pour l'Europe centrale et orientale (accompagnée de documents scientifiques et de documents destinées aux décideurs) ;
- une animation annexe ;
- l'affichage d'informations ;
- une série de documents, incluant :
 - une brochure sur le Réseau écologique paneuropéen – une stratégie pour la préservation de la diversité biologique ;
 - une brochure sur « l'intégration de la diversité biologique et paysagère dans les politiques sectorielles » comprenant un chapitre sur le REP et un CD-Rom contenant les principaux textes et rapports relatifs au REP (série *Questions et Réponses*) ;
 - un compendium des conclusions des diverses études réalisées sous les auspices du Comité ;

- des feuillets explicatifs destinés à la presse.

Le Comité se livre à un échange de vues sur les informations fournies, en encourageant le Secrétariat à mettre en lumière les aspects politiques du REP au cours de la conférence ministérielle. Certains délégués notent que le REP est essentiellement de nature incitative et non juridiquement obligatoire et s'interrogent sur le bien-fondé de fixer aux ministres des cibles spécifiques. Même si un calendrier devait être arrêté, il serait surtout indicatif. Il a été demandé au Secrétariat de préparer un document identifiant les objectifs du REP qui pourrait être soumis à la Conférence de Kiev, dans un document plus général mettant en évidence les objectifs-clés politiques en ce qui concerne la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable.

5. Mise en œuvre du programme de travail du Réseau écologique paneuropéen

5.1. Généralités

Un programme d'activités très riche et varié a été mis en œuvre dans le cadre du REP. Le Secrétariat remercie de leur contribution volontaire les Gouvernements de certains Etats et régions, notamment la Belgique (Wallonie), la France, les Pays-Bas et la Suisse. Le soutien du *Countryside Council for Wales* et des Gouvernements du Royaume-Uni et de Lettonie a été crucial pour l'organisation d'un séminaire à Llandudno et de cette rencontre à Riga.

Le Secrétariat informe le Comité de l'existence d'un certain nombre de documents relatifs au REP et disponibles dans leur version définitive, qui incluent :

Référence	Titre
STRA-REP (2002) 10	Document d'informations générales sur le REP
STRA-REP (2001) 7 rev	Restauration des sites et des corridors écologiques dans le cadre de l'établissement du REP. Exemples de bonnes pratiques (par E. Kuijken)
STRA-REP (2000) 12	Analyse comparative des annexes aux accords et règlements internationaux et communautaires existants (par M. Roekaerts)
Série Sauvegarde de la Nature n° 123	Les corridors pour oiseaux du Réseau écologique paneuropéen (par C. Hindmarch et J. Kirby)
Série Sauvegarde de la Nature n° 124	Lignes directrices pour l'application des instruments internationaux existants lors de la constitution du Réseau écologique paneuropéen (par G. Bennett)
Série Sauvegarde de la Nature n° 125	<i>Ecological corridors in land use planning and development policies</i> (par R. Jongman et D. Kamphorst)
Série Sauvegarde de la Nature n° 126	Réseau écologique et collectivités locales : instruments sociologiques (par M ^{me} C. Mougenot)
Série Sauvegarde de la Nature n° 127	Corridors écologiques pour les grands carnivores dans les Alpes (par M. F. Corsi)
Série Sauvegarde de la Nature n° 128	Identification des principales zones protégées transfrontalières en Europe centrale et orientale (par M. R. Brunner)
Série Sauvegarde de la Nature n° 129	Lignes directrices pour la constitution de réseaux écologiques fluviaux (par M ^{me} E. Wenger)

Les textes sont disponibles sur demande auprès du Conseil de l'Europe (ainsi que sur le site Internet).

5.2. Carte indicative du REP en Europe centrale et orientale

Le Secrétariat (CECN) présente le document STRA-REP (2002) 14, en expliquant dans le détail comment a été élaborée la carte indicative du REP pour la CEE. En octobre 2001, un projet de rapport et un projet de carte ont été communiqués à 125 organisations et experts, permettant ainsi d'intégrer nombre de commentaires autres que ceux recueillis lors de la présentation du projet de carte, durant la 2^e Conférence « Biodiversité pour l'Europe » (Budapest, février 2002). Le document technique de

référence et la carte indicative du REP pour la CEE ont été imprimés en octobre 2002 et distribués en réunion du Comité dont les membres se sont déclarés satisfaits de la carte. Le Comité accueille favorablement les résultats de ce projet et estime que la carte indicative est un outil de communication des plus utiles permettant de visualiser ce que le REP a à offrir. Le Comité estime que la carte sera également utile pour intégrer le REP dans les politiques d'occupation des sols et d'aménagement du territoire, y compris les infrastructures et l'agriculture. Une petite brochure incluant la carte sera présentée à Kiev.

5.3. Corridors écologiques et biodiversité marine

M^{me} Sarah Fowler et M. Peter Stuttard (Royaume-Uni) présentent les résultats du colloque sur les corridors écologiques marins et côtiers qui s'est tenu à Llandudno (Pays de Galles, Royaume-Uni) les 20 et 21 juin 2002, dont la Déclaration de Llandudno [document STRA-REP (2002) 2 et le STRA-REP (2002) 3]. La Déclaration de Llandudno fait état de l'impérieuse nécessité d'une protection de la diversité biologique marine et côtière, des carences des initiatives en cours dans le domaine de la protection ou de la gestion des zones et des corridors marins et expose les possibilités qu'offre le REP de s'occuper de zones marines présentant un intérêt écologique. A la coordination régionale actuelle qui s'effectue par le biais des programmes des Conventions sur les mers régionales, doit s'ajouter le renforcement des travaux portant sur les zones et les corridors marins en s'aidant de textes en vigueur (Directives de la CE sur les oiseaux et les habitats, Convention de Berne, Convention de Bonn et REP). L'intensification des synergies entre les diverses initiatives est des plus souhaitable. La liste détaillée d'un éventuel champ d'action est présentée au Comité.

M^{me} Léa David (France) présente une version complétée du rapport élaboré par l'Union européenne pour la conservation des côtes (UECC), contenant plusieurs recommandations destinées à améliorer la protection des corridors écologiques marins et côtiers [document STRA-REP (2002) 12].

Le Secrétariat rappelle les engagements contractés par les Etats dans le cadre du « Projet de plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de Johannesburg » :

« – Promouvoir l'application du chapitre 17 d'Action 21, qui énonce un programme qui vise le développement durable des océans, des zones côtières et des mers par la gestion intégrée et le développement durable des zones côtières, y compris les zones économiques exclusives ; la protection de l'environnement marin ; ainsi que l'utilisation et la conservation durables des ressources biologiques marines ; [...] le renforcement de la coopération et la coordination aux niveaux international et régional ; Développer et faciliter l'utilisation de divers méthodes et outils, y compris l'approche écosystémique [...], la création de zones marines protégées, conformément au droit international et sur la base d'informations scientifiques, y compris des réseaux représentatifs, d'ici à 2012, et des périodes/zones de repos biologique destinées à assurer la protection des frayères ; l'utilisation rationnelle des zones côtières, l'aménagement des bassins versants et l'intégration de la gestion des zones marines et côtières dans les secteurs clefs. »

Le Comité procède à un échange de vues sur la future intégration dans le REP des travaux en matière de zones marines. Certains délégués soulignent l'insuffisance des actions entreprises dans les zones marines protégées au sein des divers réseaux écologiques européens. Le Secrétariat rappelle au Comité que, lors du Sommet de Johannesburg, une grande attention a été accordée à l'effondrement des pêcheries et à la nécessité de créer un plus grand nombre de zones protégées et de reconstituer les stocks de poissons. De même, dans la CDB, la diversité biologique marine et côtière est l'un des principaux thèmes des prochaines réunions des SBSTTA et de la COP-7. Certains délégués insistent sur la composante "développement durable" du REP et sur la manière dont elle devrait également être appliquée aux zones et corridors marins.

De l'avis général, les zones marines ne doivent pas être exclues du REP, mais le Comité se doit de créer des synergies plus fortes avec les Conventions sur les mers régionales (Barcelone, Oskar, Helcom, Bucarest) et la Commission de conservation de la flore et de la faune arctiques. Ces programmes doivent être pris en compte dans tout débat à venir, de même que la CDB et les Accords pertinents de la Convention de Bonn (Ascobans et Accobams). Il est convenu de consacrer à ce thème une large part de la prochaine réunion et d'organiser un atelier de deux jours sur les réseaux écologiques marins. Cette réunion devrait permettre de définir plus clairement le rôle du REP dans le domaine de la préservation de la biodiversité marine.

5.4. Développement des réseaux nationaux

Plusieurs Etats (Croatie, Italie, Moldova, Roumanie et Russie) exposent leurs rapports sur le développement de réseaux nationaux. Des sommaires figurent en Annexe 4 au présent document.

Le Comité fait bon accueil au travail présenté et relève nombre d'exemples très intéressants sur la manière de développer le REP au niveau national ou régional. Le Comité exprime sa satisfaction quant aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des réseaux écologiques nationaux au sein de plusieurs Etats et invite tous les Etats concernés à développer ou renforcer leurs propres réseaux écologiques.

Les représentants de l'Ukraine et de la Belgique présentent un projet relatif au développement des réseaux écologiques à l'échelle locale, actuellement mené en Ukraine avec l'appui financier de la Wallonie (Belgique). Le projet associe des acteurs locaux et vise à inventorier les ressources naturelles, les régions cartographiées intéressantes et à veiller à ce que la planification régionale encourage un développement rural en tenant compte du réseau écologique local. Le projet doit arriver à son terme d'ici à 2003. Le Comité se déclare satisfait du projet qu'il considère comme tourné vers l'avenir et comme un excellent exemple de la coopération Est-Ouest.

5.5. Coopération sub-régionale transfrontalière et transnationale du REP

Le représentant de l'Estonie présente un rapport (qui existe sous forme de livre) sur le développement des réseaux écologiques au sein des Etats baltes dans le cadre du REP. Le projet a été mené avec le soutien de l'UICN et, les réseaux écologiques harmonisés ayant été identifiés et cartographiés et les instruments juridiques pertinents ayant été adoptés, il est très avancé. En résultent la mise en œuvre généralisée du REP dans les Etats baltes et l'adoption d'un concept opérationnel pour les réseaux écologiques nationaux.

Le Comité prend note des informations exposées et considère ce projet comme un moyen très précis et efficace de mise en application du REP aux niveaux sub-régional et national.

M. Spyros Psaroudas (Acturos, Grèce) présente les documents STRA-REP (2002) 8 et STRA-REP (2002) 17 relatifs au développement d'un réseau de protection juridique et de gestion des zones protégées dans les Balkans du Sud. Acturos coordonne un projet de deux ans visant à l'harmonisation législative et à la gestion de zones protégées de la région. Un réseau régional d'ONG a été mis sur pied, englobant des partenariats avec la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine. Les actions entreprises incluent la mise en avant des directives de l'UE, de la Convention de Berne, du REP et des réseaux écologiques et ambitionnent également l'instauration de stratégies communes de protection de la nature en Europe méridionale. Autre but poursuivi, la formation des ONG et des organismes de conservation dans la région. La préservation des réseaux écologiques de protection des grands carnivores et la coopération en ce domaine représentent elles aussi un aspect essentiel du projet.

Le Comité se félicite de ce projet, exemple parlant de l'engagement de la société civile dans la constitution de réseaux écologiques.

Le Secrétariat informe brièvement le Comité des autres initiatives utiles aux réseaux écologiques dont, notamment :

- l'action de la LCIE (*Large Carnivore Initiative for Europe*) qui délimite les zones critiques pour les grands carnivores dans les Alpes, la chaîne montagneuse de Dynaric Pindos et les Carpates ;
- le projet destiné à identifier « les zones importantes sur le plan végétal » en Europe centrale et orientale, dirigé par Planta Europa en tant que volet de la mise en œuvre de la « Stratégie européenne de conservation des plantes » de Planta Europa – Conseil de l'Europe.

Les deux projets ont pour but d'identifier les zones importantes sur le plan végétal ou pour les grands carnivores (corridors y inclus) qui pourraient servir à définir les zones centrales (sites du réseau Emeraude) qu'il conviendrait d'intégrer dans le REP.

6. Plan de communication stratégique pour le REP : état d'avancement

M. Wolters (CECN) présente le document STRA-REP (2002) 16, qui fait référence à une enquête menée sur l'état des connaissances et des idées des décideurs nationaux et internationaux en ce qui concerne les réseaux écologiques et le REP afin d'élaborer un plan de communication stratégique basé sur les informations collectées.

Un questionnaire a été mis au point et diffusé auprès de 250 représentants des autorités nationales et des ONG. Une analyse des questionnaires et des entretiens avec les sondés permettra une première évaluation de leur compréhension, de leur appréciation et de leur interprétation du REP. Un rapport contenant une première analyse paraîtra en décembre 2002 et sera diffusée aux membres du Comité. Basé sur cette analyse, un projet de plan de communication pour le REP sera établi, dans la mesure où les moyens financiers seront nécessaires pour effectuer ce travail.

7. Projet de programme d'activités du Réseau écologique paneuropéen pour 2003

Le Secrétariat présente brièvement le document STRA-REP (2002) 9 rév. Le programme a été proposé par le Conseil pour la Stratégie paneuropéenne. Le Comité prend note du programme et formule quelques suggestions concernant la mise en application de certaines activités.

8. Autres points

Aucun autre point n'est soulevé.

Annexe 1 – Liste des participants

Albania / Albanie

Mrs Elvana RAMAJ, Nature Resources Management and Biodiversity Department, Ministry of Environment, Rruga e Durrësit No. 27, TIRANA
 Tel. +355 4 270 624 Fax +355 4 270 627 E-mail eramaj@hotmail.com E

Austria / Autriche

Mr Andreas BAUMUELLER (*Speaker/Orateur*), DI, Coordinator of the European Alpine Programme, WWF European Alpine Programme, Brixner Strasse 4/Top 9, 6020 INNSBRUCK, Austria
 Tel. +43 512 57 35 34/26 Fax +43 512 57 35 34/30 E-mail ab@tirol.wwf.at E
[Apologised for absence/Excusé]

Azerbaijan / Azerbaïdjan

Mr Aziz NAJAFOV, Chief Specialist, Ministry of Ecology and Nature Resources, B. Aghayev Str. 100A, 370073 BAKU
 Tel. +99 412 92 73 69 Fax +99 412 92 59 07 E-mail aziz606@aznetmail.com E

Belgium / Belgique

Pr. Eckhart KUIJKEN (*Speaker/Orateur*), Director, Institute of Nature Conservation, Kliniekstraat 25, 1070 BRUXELLES
 Tel. +32 2 558 1811 Fax +32 2 558 1803 E-mail eckhart.kuijken@instnat.be E/F

Mr Marc ROEKAERTS (*Speaker/Orateur*), Ringlaan 57, 3530 HOUTHALEN
 Tel. +32 11 604 234 Fax +32 11 602 459 E-mail eureko@popost.eunet.be E/F

M. Jacques STEIN, Directeur, Ministère de la Région wallonne, Direction de la Nature, Avenue Prince de Liège 15, 5100 JAMBES
 Tel. +32 47 72 66 046 Fax +32 82 33 58 22 E-mail j.stein@mrw.wallonie.be F

Bulgaria / Bulgarie

Mr Yvaylo ZAFIROV, Protected Areas Expert, Ministry of Environment and Water, 22 Maria Luisa Blv., 1000 SOFIA
 Tel. +359 2 940 6662 Fax +359 2 980 9641 E-mail nnps@moew.government.bg E

Croatia / Croatie

Mrs Jasminka RADOVIC, Head of Department, Ministry of Environmental Protection and Physical Planning, Ulica Grada Vukovara 78/III, 10000 ZAGREB
 Tel. +385 1 6106 551 Fax +385 1 6118 388 E-mail jasminka.radovic@duzo.tel.hr E

Cyprus / Chypre

Mr Antonis ANTONIOU, Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment, Environment Service, 1411 NICOSIA
 Tel. +357 2230 3888 Fax +357 2277 4945 E-mail roeperiv@cytanet.com.cy E
[Apologised for absence/Excusé]

Czech Republic / République tchèque

Mr Bohumil KUCERA, Agency for Nature Protection and Landscape, Kalisnicka 4-6, 130 23 PRAHA 3
 Tel. +420 2 8306 9252 Fax +420 2 8697 2423 E-mail kucera@nature.cz E

Dr Vaclav PETRICEK (*Speaker/Orateur*), Agency for Nature Protection and Landscape, Kalisnicka 4-6, 130 23 PRAHA
 E-mail petricek@nature.cz E
[Apologised for absence/Excusé]

Denmark / Danemark

Mr Nils SCHOU, Forest and Landscape Engineer, Department of Technology and Environment, Niels Bohrs Vej 30, 9220 AALBORG
 Tel. +45 96 35 16 20 Fax +45 98 15 65 57 E-mail ns@nja.dk E

Estonia / Estonie

Mr Lauri KLEIN, Consultant of ETC/NPB, Estonian Environment Information Centre (EEIC) Mustamäe Tee 33, 10616 TALLINN

Tel. +372 6737 576 Fax +372 6737 576 E-mail lauri.klein@ic.envir.ee E

Mr Mart KULVIK, Environmental Protection Institute, Estonian Agricultural Academy, POB 222, 50002 TARTU

Tel. +372 521 8104 Fax +372 742 7432 E-mail mkulvik@envinst.ee E

Dr Kalev SEPP, Environmental Protection Institute, Estonian Agricultural Academy, 4 Akadeemia St., 51003 TARTU

Tel. +372 7 427 434 Fax +372 7 427 432 E-mail sepp@envinst.ee E

European Commission / Commission européenne

Mr Nicholas HANLEY, Head of Unit, Directorate General Environment, ENV.B2, 1049 BRUXELLES, Belgique E

[Apologised for absence/Excusé]

France

M. Henri JAFFEUX, (Vice-President/Vice-Président) Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 20 rue de Ségur, 75015 PARIS

Tel. +33 1 42 19 19 14 Fax +33 1 42 19 19 98 E-mail henri.jaffeux@environnement.gouv.fr F

M^{me} Nicole GAILLOT-BONNART (*Speaker/Orateur*), Chargée de mission Agriculture, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 20 avenue de Ségur, 75302 PARIS 07 SP

Tel. +33 1 42 19 19 15 Fax +33 1 42 19 19 95 E-mail nicole.gaillot-bonnart@environnement.gouv.fr F

M^{lle} Marie BONNIN (*Speaker/Orateur*), Expert juridique, Université de Nantes, 2 rue de Verdun, 29570 CAMARET

Tel. +33 6 61 93 37 64 Fax +33 2 40 14 16 44 E-mail marie.bonnin@droit.univ-nantes.fr F

M^{me} Léa DAVID, Dr en Ecologie marine, spécialiste en cétologie, 153 rue Sonia Henie, 34090 MONTPELLIER

Tel. +33 6 09 49 68 39 E-mail leadavid2000@hotmail.com F

Georgia / Géorgie

Mrs Irina LOMASHVILI, Ministry of Environment and Natural Resources Protection, 68a Kostava Street, 380015 TBILISSI

Tel. +995 32 230 664 Fax +995 32 333 952 E-mail airdept@caucasus.net E

Hungary / Hongrie

Mr Antal SÁNTA, Head of Ecological Department, Authority for Nature Conservation, Kolto utca 28, 1121 BUDAPEST

Tel. +36 1 395 7458 Fax +36 1 395 74 58 E-mail santa@mail2.ktm.hu E

Iceland / Islande

Mr Jón Gunnar OTTÓSSON, The Icelandic Institute of Natural History, Hlemmur 3, 105 REYKJAVIK

Tel. +354 590 0500 Fax +354 590 0595 E-mail jgo@ni.is E

Italy / Italie

Dott. Alessandro LA POSTA, Dirigente Divisione Flora-Fauna, Ministero dell'Ambiente et della Tutela del territorio, Direzione Conservazione della Natura, Via Capitan Bavastro 174, 00147 ROMA

Tel. +39 6 5722 8299 Fax +39 6 5722 8277 E-mail laposta.alessandro@minambiente.it E

Dott.ssa Anna Maria MAGGIORE, Ministero dell'Ambiente et della Tutela del territorio, Direzione Conservazione della Natura, Via Capitan Bavastro 174, 00147 ROMA

Tel. +39 6 5722 8639 Fax +39 6 5722 8277 E-mail maggiore.annamaria@minambiente.it E

Dott.ssa Laura PETTITI, Ministero dell'Ambiente et della Tutela del territorio, Direzione Conservazione della Natura, Via Capitan Bavastro 174, 00147 ROMA
Tel. +39 6 5722 8422 Fax +39 6 5722 8277 E-mail laura.pettiti@minambiente.it F

Latvia / Lettonie

Pr. Georgs ANDREJEVS, Ambassador, Permanent Representation of Latvia to the Council of Europe, 67 allée de la Robertsau, 67000 STRASBOURG, France
Tel. +33 3 88 24 70 80 Fax +33 3 88 24 70 85 E-mail rplatvia@mfa.gov.lv E

Mrs Vija BUSA (**Chair / Président**), Head of Division, Nature Protection Department, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu Street 25, 1494 RIGA
Tel. +371 702 6519 Fax +371 782 0442 E-mail vija.busa@varam.gov.lv E

Mr Juris JATNIEKS, Director, Teici Nature Reserve, Aiviekstes 3, LV-4862 LAUDONA
Tel. +371 48 48291 Fax +371 48 48161 E-mail juris@teici.lv E

Mr Ivars KABUCIS, Emerald/Natura 2000 expert, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu Street 25, 1494 RIGA
E-mail kabucis@lanet.lv E

Mr Vladimirs MAKAROVS, Minister of Environmental Protection and Regional Development of the Republic of Latvia, Peldu Street 25, 1494 RIGA E

Lithuania / Lituanie

Mr Dalius SUNGAILA, Chief Officer, Ministry of Environment, Nature Protection Department, Division of Strategy of Protected Areas, Jaksto g. 4/9, 2694 VILNIUS
Tel. +370 5 66 35 66 Fax +370 5 66 36 63 E-mail d.sungaila@aplinkuma.lt E

Malta / Malte

Mrs Priscilla SCERRI, Environment Protection Directorate, Malta Environment and Planning Authority, PO Box 200, Valletta CMR 01
Tel. +356 22901582 Fax +356 22901585 E-mail priscilla.scerri@mepa.org.mt E
[Apologised for absence/Excusé]

Moldova

M. Mihail COCA, Director of Department of Environment and Natural Resources, Ministry of Ecology, Construction and Territorial Development, 9 Cosmonautilor Str., 2005 CHISINAU
Tel. +373 2 226 265 Fax +373 2 220 748 E-mail mcoca@mediu.moldova.md F

Morocco / Maroc

M. Mohamed NOAMAN, Ingénieur au Service de la Préservation de la faune et de la flore sauvages, Division de la Cynergétique, de la Pisciculture et de la Biodiversité, BP 605, RABAT-CHELLAH
Tel. +212 37 76 30 15 Fax +212 37 76 44 46 E-mail noaman.m@caramail.com F
[Apologised for absence/Excusé]

Norway / Norvège

Mr Jan-Petter HUBERTH HANSEN, Senior Adviser, Norwegian Directorate for Nature Management, Tungasletta 2, 7485 TRONDHEIM
Tel. +47 79 580 500/829 Fax +47 79 580 501 E-mail jan-p.huberth-hansen@dirnat.no E

Poland / Pologne

Mrs Krystyna WOJCIECHOWSKA, Ministry of Environment, 52/54 Wawelska Str., 00-922 WARSAW
Tel. +48 22 57 92 284 Fax +48 22 57 92 555
E-mail krystyna.wojciechowska@mos.gov.pl E

Romania / Roumanie

Mr Marius GROZA, Biodiversity Expert, MSc., Directorate for Nature and Biodiversity Conservation, Ministry of Waters and Environmental Protection, Blvd Libertatii No. 12, Sector 5, BUCHAREST
Tel. +40 21 410 0284 Fax +40 21 410 0531 E-mail biodiv@mappm.ro
mgroza@hotmail.com E

Russia / Russie

Mr Vladimir PICHTCHELEV, Ministry of Natural Resources, Bolshaya Gruzinskaya 4/6, 123995 D-242 GSP-5, MOSCOW

Tel. +7 095 125 5688 Fax +7 095 125 5688 E-mail laecol@online.ru E
[Apologised for absence/Excusé]

M. Nikolai SOBOLEV, Biodiversity Conservation Centre, Vavilova Str. 41, of. 2, 117 312 MOSCOW, Russian Federation

Tel. +7 095 124 50 22 Fax +7 095 124 71 78 E-mail laecol@online.ru F/E

Senegal / Sénégal

M. Demba Mamadou BA, Directeur des Parcs nationaux, At Zoological and Forestry Parks, DAKAR-HANN F
[Apologised for absence/Excusé]

Slovenia / Slovénie

Mr Peter SKOBERNE, Ministry of Environment and Physical Planning, Nature Protection Authority, Vojkova 1B, 1000 LJUBLJANA

Tel. +386 1 478 4539 Fax +386 1 748 4051 E-mail peter.skoberne@gov.si E
[Apologised for absence/Excusé]

Spain / Espagne

Dr Juan Carlos BLANCO (*Speaker/Orateur*), LCIE, C/Manuela Malasana 24, 4º C-I, 28004 MADRID

Tel. +349 1593 0456 Fax +349 1593 8670 E-mail jc.blanco@eresmas.net E/F

Mr Juan Manuel De BENITO, Ministerio de Medio Ambiente, Servicio de Parques Nacionales, Direccion General de Conservacion de la Naturaleza, c/Gran Via de San Francisco 4, 28005 MADRID

[Apologised for absence/Excusé]

Switzerland / Suisse

M. Raymond-Pierre LEBEAU, Chef Section Compensation écologique, Office fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEPF), 3003 BERNE

Tel. +41 31 322 80 64 Fax +41 31 324 75 79
 E-mail raymond-pierre.lebeau@buwal.admin.ch F

M. Raymond DELARZE, Bureau d'études écologiques, Chemin des Artisans 6, 1860 AIGLE

Tel. +41 24 466 8150 Fax +41 24 467 00 75 E-mail delarze.raymond@omedia.ch F

The Former Yugoslav Republic of Macedonia / l'ex-République yougoslave de Macédoine

Mrs Robertina BRAJANOSKA, Advisor, Ministry of Environment and Physical Planning, Drezdenska 52, 1000 SKOPJE

Tel. +389 2 366 930 ext. 212 Fax +389 2 366 931 E-mail r.brajanoska@moepp.gov.mk E

Turkey / Turquie

Mr Tuncay YAYLALI, Environmental Engineer, Ministry of Environment, Eskisehir Yolu 8 km, 06530 ANKARA

Tel. +90 312 287 99 63 ext. 2407 Fax +90 312 286 22 71
 E-mail tuncayyaylali@yahoo.com E

Ukraine

Mrs Oksana DOBROVOLSKA, Head of Division, Ministry of the Environment and Natural Resource, 5 Khreshchatyk Str., 01601 KYIV

Tel. +380 44 228 1135 Fax +380 44 228 1135 E-mail ecosys@menr.gov.ua E

Dr Igor IVANENKO, Head of Department, Ministry of the Environment and Natural Resource, 5 Khreshchatyk Str., 01601 KYIV

Tel. +380 44 228 2067 Fax +380 44 228 2067 E-mail ecoland@menr.gov.ua E

United Kingdom / Royaume-Uni

Mr Peter STUTTARD, Head of Site Safeguard, Countryside Council for Wales, Maes y Ffynon, Pfordd Penrhos, BANGOR, GWYNEDD LL57 2DN

Tel. +44 1248 385 607 Fax +44 1248 385 427 E-mail p.stuttard@ccw.gov.uk E

Ms Sarah FOWLER (*Speaker/Orateur*), Director, Naturebureau International, 36 Kingfisher Court, NEWBURY RG14 5SJ
Tel. +44 1635 550 380 Fax +44 1635 550 230 E-mail sarahfowler@naturebureau.co.uk E

Mr Len WYATT (*Speaker/Orateur*), Environmental Science Advisor, Transport Directorate, Welsh Assembly Government, CARDIFF CF10 3NQ
Tel. +44 1 2920 82 6780 Fax +44 1 2920 82 6306 E-mail len.wyatt@wales.gsi.gov.uk E

Observateurs / Observers

Saint-Siège / Holy See

[Excusé/Apologised for absence]

Congress of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE) / Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)

M^{me} Christiana STORELLI (*Speaker/Orateur*), 6500 BELLINZONA, Suisse
Tel. +41 91 825 43 72 Fax +41 91 825 87 04 E-mail crstorelli@hotmail.com F

Accobams

M^{me} Marie-Christine VAN KLAVEREN, 16 boulevard de Suisse, 98000 MONACO
Tel. +377 93 15 80 10 Fax +377 93 50 95 91 E-mail mcvanklaveren@accobams.mc F
[Apologised for absence/Excusé]

Arcturos

Mr Spyros PSAROUDAS (*Speaker/Orateur*), 3 Victor Hugo Str., 54625 THESSANOLIKI, Greece
Tel. +30 310 555 920 Fax +30 310 553 932 E-mail psaroudas@arcturos.gr E

Environmental NGO Coalition / Coalition des organisations non gouvernementales environnementales

M. Nikolai SOBOLEV, Biodiversity Conservation Centre, Vavilova Str. 41, of. 2, 117 312 MOSCOW, Russian Federation
Tel. +7 095 124 50 22 Fax +7 095 124 71 78 E-mail laecol@online.ru F/E

European Centre for Nature Conservation (ECNC) / Centre européen pour la conservation de la nature (CECN)

Mr Rob WOLTERS, Executive Director, Conservatoriumlaan 15, PO Box 1352, 5004 BJ TILBURG, The Netherlands
Tel. +31 13 466 3240 Fax +31 13 466 3250 E-mail a.r.wolters@ecnc.nl E

Mr Mihaly VÉHG, Head of CEERU, Költő u. 21, 1121 BUDAPEST, Hungary

Tel. +36 1 355 3699 Fax +36 1 355 3699 E
[Apologised for absence/Excusé]

Federation of Field Sport Association of EU / Fédération des Associations de chasseurs de l'Union européenne (FACE)

Mr Janis RANKEVICS, Consultant, Rue F. Pelletier 82, 1030 BRUSSELS, Belgium
Tel. +32 2 732 69 00 Fax +32 2 732 70 72 E-mail janis.rankevics@latma.lv
publicaffairs@face-europe.org E

The World Conservation Union / Union mondiale pour la nature (IUCN)

Mr Alexei K. BLAGOVIDOV, IUCN Office for CIS, Marshala Vasilevskogo 17, 123182 MOSCOW, Russia
Tel. +7 095 1904 655 Fax +7 095 4905 818 E-mail akb@iucn.ru E

United Nations Education, Scientific and Cultural Organisation / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

M^{me} Mireille JARDIN, Division des Sciences écologiques, 1 rue Miollis, 75732 PARIS Cedex 15, France
Tel. +33 1 45 68 40 99 Fax +33 1 45 68 58 04 E-mail m.jardin@unesco.org F/E

United Nations Environment Programme (UNEP) / Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Mr Gerard VAN DIJK, UNEP-ROE, 15 chemin des Anémones, 1249 CHATELAINE-GENEVE, Switzerland
Tel. +41 22 917 8281 Fax +41 22 797 34 20 E-mail gerard.van.dijk@unep.ch E

World-wide Fund for Nature / Fond mondial pour la nature (WWF)

Ms Sandra JEN, WWF - European Policy Office, 36 avenue de Tervuren, 1040 BRUXELLES, Belgium
[Excusé/Apoloigised for absence]

Interprètes / Interpreters

M^{me} Anne-Marie ARBAJI-SFEIR, 62 boulevard de la Mission Marchand, 92400 COURBEVOIE, France
Tel. +33 1 47 89 34 55

M^{me} Ingrid CATTON-CONTY, 26 rue de l'Yvette, 75016 PARIS, France
Tel. +33 1 40 50 04 22 Fax +33 1 40 50 80 84 E-mail ingcatton@aol.com

M. William VALK, 2 rue des Jardins, Duntzenheim, 67270 HOCHFELDEN, France
Tel. +33 3 88 35 50 56 Fax +33 3 88 70 59 02

Secrétariat / Secretariat**CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE****DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE CULTUREL / DIRECTORATE OF CULTURE AND CULTURAL AND NATURAL HERITAGE****Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique / Natural Heritage and Biological Diversity Division**

67075 STRASBOURG Cedex, France Fax +33 3 88 41 37 51

M. Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Chef de la Division / Head of Division
Tel. +33 3 88 41 22 59 E-mail eladio.fernandez-galiano@coe.int

M^{me} Hélène BOUGUessa
Tel. +33 3 88 41 22 64 E-mail helene.bouguessa@coe.int
[Excusé/Apoloigised for absence]

M^{me} Gill STEIMER
Tel. +33 3 88 41 31 91 E-mail gill.steimer@coe.int

M^{me} Elisabeth EGAS
Tel. +33 3 88 41 31 90 E-mail elisabeth.egas@coe.int

Annexe 2 – Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Information recueillies dans d'autres forums**
- 4. Préparation de la 5^e Conférence ministérielle « Un Environnement pour l'Europe », Kiev, mai 2003**
- 5. Mise en œuvre du programme de travail du Réseau écologique paneuropéen**
 - 5.1. Généralités
 - 5.2. Carte indicative du REP en Europe centrale et orientale
 - 5.3. Corridors écologiques et biodiversité marine
 - 5.4. Développement des réseaux nationaux
 - 5.5. Coopération sub-régionale transfrontalière et transnationale du REP
- 6. Plan de communication stratégique pour le REP : état d'avancement**
- 7. Projet de programme d'activités du REP pour 2003**
- 8. Autres points**

Annexe 3 – Discours de M^{me} Mireille Jardin (Unesco) concernant la coopération avec le REP

Madame la Présidente, la collaboration entre l'Unesco et le Conseil de l'Europe a une longue histoire, puisqu'elle s'appuie sur un accord signé entre les deux organisations en 1952. Elle porte notamment sur les domaines des droits de l'homme et sur la sauvegarde du patrimoine culturel. En ce qui concerne le patrimoine naturel et la biodiversité, des échanges d'informations ont également toujours eu lieu entre nos deux organisations. Cependant, il nous a semblé, à nos collègues du Conseil de l'Europe et au Secrétariat du Programme MAB de l'Unesco, que le temps était venu de renforcer la coopération dans divers aspects de ce grand domaine d'intérêt commun.

Comme vous le savez, le programme sur l'Homme et la biosphère, le programme MAB, de l'Unesco s'appuie sur un Réseau de sites, les réserves de biosphère, qui compte à l'heure actuelle 408 réserves dans 94 pays. En Europe, on dénombre 149 réserves de biosphère, dont 5 transfrontalières. Si l'on y ajoute, selon la définition de la région Europe des Nations Unies, le Canada et les Etats-Unis, il s'agit alors de 207 sites, qui tous répondent à des critères communs et visent à concilier la conservation et le développement durable en s'appuyant sur la recherche scientifique. Destinées à assurer une gestion intégrée des ressources, les réserves de biosphère se caractérisent par un zonage, constitué d'une zone centrale, strictement protégée, entourée d'une zone tampon, où certaines activités humaines sont autorisées, puis d'une aire de transition, terrain de coopération et d'expérimentation de modes de développement durable. A vrai dire, les réserves de biosphère évoluent, s'adaptent de façon souple aux réalités du terrain, et le schéma des trois zones tel que je viens de l'évoquer se transforme de plus en plus pour venir englober des territoires comportant des mosaïques d'aires protégées, reliées entre elles par des corridors de zones tampon, et incluses dans de vastes aires de transition, le tout bénéficiant d'une gestion intégrée. On rejoint alors une conception d'aménagement du territoire très similaire aux objectifs que s'est fixés le Réseau écologique paneuropéen.

Il a dès lors paru nécessaire, tant à mes collègues du Conseil de l'Europe et qu'au Secrétariat du MAB, de veiller à ce que les réseaux qui se mettent en place dans le cadre du Réseau Emeraude, du Réseau écologique paneuropéen et du réseau européen de réserves de biosphère soient cohérents, compatibles et complémentaires. Bien entendu, c'est aux Etats membres qu'il appartient de définir, sur leur territoire, leur participation à ces différents réseaux. Mais notre rôle, en tant que Secrétariats d'organisations internationales, est de veiller à la diffusion de l'information et de mettre l'accent sur l'importance de conjuguer les efforts, dans la mesure où les objectifs sont communs. Ainsi avons-nous identifié un certain nombre de thèmes et de moyens qui devraient concourir à renforcer notre coopération dans le domaine du patrimoine naturel :

- En ce qui concerne la cohérence entre les différents réseaux, il s'agira de promouvoir notamment la désignation de sites du réseau Emeraude comme aires centrales de réserves de biosphère, d'apporter un soutien particulier aux réseaux de biosphère transfrontières (aux 5 actuellement en place en Europe, dont celles des Carpates orientales entre la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine, devraient s'ajouter deux autres sites en 2002, et plusieurs en 2003), de définir des lignes directrices visant à la gestion intégrée (sur lesquelles le programme MAB travaille actuellement) et, enfin, bien entendu, de veiller à diffuser régulièrement des informations conjointes par le biais des moyens d'information des deux organisations.
- En ce qui concerne la diversité biologique, la coopération entre nos deux secrétariats visera à promouvoir nos contributions respectives à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique, et particulièrement à promouvoir la mise en place des réseaux européens, dans le cadre du thème spécifique sur les aires protégées qui sera discuté à la COP-7 en 2004.
- Au niveau du terrain, il nous a semblé qu'il pourrait être intéressant, avec l'accord des autorités concernées, de tester, sur des réserves de biosphère spécifiques, l'application des lignes directrices élaborées par le Conseil de l'Europe, afin de montrer des exemples concrets d'intégration de la conservation de la biodiversité avec des politiques sectorielles, de transport, d'agriculture, ou de tourisme. Ces expériences pourraient, nous semble-t-il, constituer des exemples intéressants de mise en œuvre dans la pratique du suivi du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg.
- Par ailleurs, les sites qui ont reçu le Diplôme européen et qui sont, totalement ou partiellement, désignés réserves de biosphère, feront l'objet d'une attention particulière et d'un échange systématique d'informations. De même, un appui concerté aux Etats membres sera envisagé dans le cadre de la Convention de Berne.

- Enfin, en matière d'éducation et d'information du public, les deux organisations s'efforceront d'utiliser au mieux leurs différents supports pour fournir régulièrement une information réciproque sur les activités en cours.

Madame la Présidente, la semaine prochaine se tient à Rome, à l'invitation de l'Italie, la huitième réunion du Réseau européen du MAB, EuroMAB. Cette réunion rassemblera des représentants de comités nationaux du MAB et des gestionnaires de réserves de biosphère. Un représentant du Conseil de l'Europe participera aux travaux de cette réunion, ce dont nous nous réjouissons. Ce sera l'occasion de définir plus précisément les actions qui pourraient être menées en commun entre nos deux organisations selon les grandes lignes que je viens d'évoquer. Il appartient naturellement aux autorités concernées dans nos Etats membres de nous indiquer dans quelle direction cette coopération doit s'engager plus avant. Je puis vous assurer que pour notre part, devant l'ampleur du défi qui nous est lancé pour la protection des écosystèmes européens, devant la faiblesse relative des moyens qui peuvent y être consacrés, nous nous efforcerons de rendre cette coopération la plus dynamique et la plus efficace possible.

Annexe 4 – Développement des réseaux écologiques nationaux

4.1. Croatie

In the process of accession to the European Union, Croatia is committed to fulfil its international obligations in the field of nature protection. One of them is development of National ecological network, compatible with such networks of neighbouring countries, in order to establish Pan-European ecological network. In November 2001 Croatia and Ukraine have joined Visegrad group of countries for the purpose of preparing *regional ecological network Visegrad 4+2*. By that time Croatia had only preparatory activities regarding development of national ecological network.

After the meeting of Visegrad 4+2 countries in November 2001 in Budapest, the work was organised in order to prepare the Croatian part of this regional network for the ministerial meeting to be held in March 2002. Ministry of Environment and Physical Planning established the Committee for ecological network and under its guidance the firm OIKON d.d. prepared the GIS *preliminary map of Croatian ecological network*. It was based on available data, with the aim of joining the Visegrad 4+2 Initiative. So it is considered as very preliminary and only beginning of much wider work on developing the national ecological network.

All relevant layers were collected in digital and analogue form, and completed and/or digitalised where necessary. Layers were as follows: State area of RC; protected areas; areas proposed for designation; other ecologically important areas; forest vegetation; rivers and other waters; altitude layers; slopes; areals of wolf, bear, lynx and beaver in Croatia; important areas for dolphins in northern Adriatic; Important Bird Areas; other additional layers (towns, roads, railways).

Used methodology was based on international guidelines (Council of Europe, 2000). Elements of ecological network were agreed during the meetings of the Committee. Accordingly, attributes were added to elements of ecological network. Finally, through analysis of all layers, the map was prepared with basic elements of ecological network – core areas, corridors, stepping stones and buffer zones. *These elements cover about 32% of the mainland area of Croatia.*

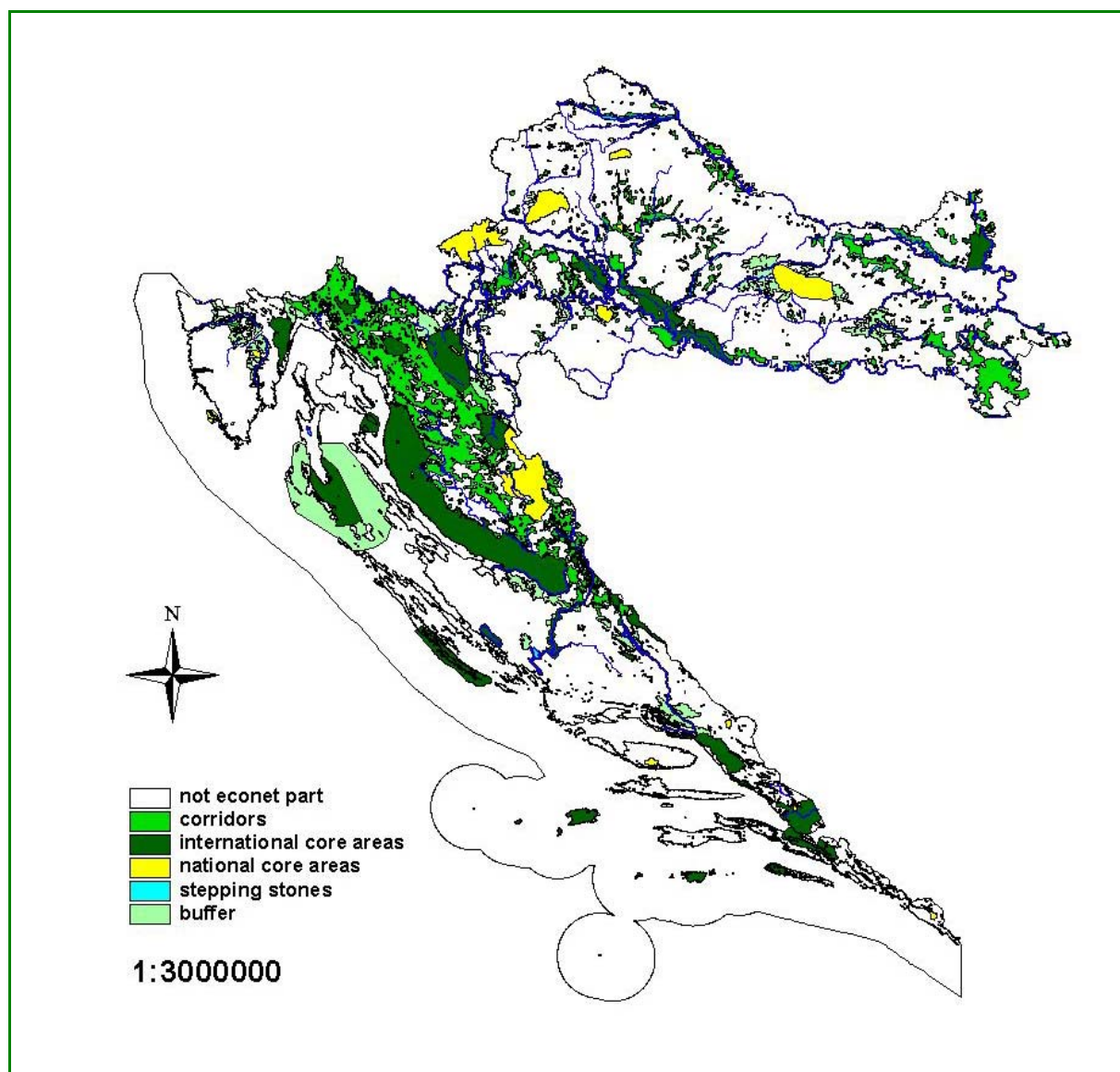
Croatia implemented some other activities as well that are directly related to building-up of ecological network. In 2001 the two years *project of Habitat Mapping* was started in order to prepare a 1:100.000 GIS-map of habitat types as the obligatory background document for all kinds of nature protection and physical planning activities. Croatia has also recently started *the pilot-project Emerald Network*. In the framework of these activities Croatian experts are revising the list of habitat types for Croatia based on CORINE Palearctic habitat classification trying to include and evaluate some new habitat types specific for Croatia (karst, marine and some other).

In December 2002 Croatia will start with the implementation of the project *Building-up the national ecological network as a part of the Pan-european ecological network & the Natura 2000 network*, co-financed by the LIFE-Third countries fund. Project will last 30 months. It is supposed to develop further preliminary ecological network and to enable Croatia as the accession country to the EU, to fulfil its obligations related to Natura 2000 programme.

Currently Croatia is fully prepared to join all international activities regarding ecological network.

Preliminary ecological network of Croatia

	land (km ²)	%	sea (km ²)	%	total (km ²)	%
international core areas	5793.7	10.2	785.8	2.5	6579.5	7.5
national core areas	1948.5	3.4	31.5	0.1	1980.0	2.2
stepping stones	147.4	0.3	0.0	0.0	147.4	0.2
corridors	8029.1	14.2	4.1	0.0	8033.3	9.1
buffer	2178.7	3.8	1374.0	4.3	3552.7	4.0
comp. ecol. network	18097.5	32.0	2195.4	6.9	20292.9	23.0
out of ecol. network	38517.5	68.0	29448.6	93.1	67966.1	77.0
total area	56615.0		31644.0		88259.0	



4.2. Italie

An important effort in the activities of the Italian Ministry of Environment related to ecological networks is represented by the implementation of Natura 2000 network; in particular way in the last year the attention has been given to create a management model.

The elaboration of guidelines and the preparation of nine pilot management plans are among the activities foreseen in this project.

The guidelines provide indications that allow each region to comprehend the context of general procedures and principles for the elaboration of a specific management plan or its integration into other development plans.

The technical instrument for the application of the guidelines is the management manual. His central body is specifically dedicated to provide management guidelines for the é' typologies that resulted from elaborating the data relative to the Natura 2000 sites present in Italy.

*
* *

Outre ceci, il y a des autres expériences complémentaires finalisées à la réalisation du Réseau Ecologique National.

Un exemple intéressant d'intégration des politiques est représenté par les initiatives régionales financées par les Fonds Structuraux 2000-2006 de l'Union européenne, surtout pour les Régions méridionales, grâce à l'instrument de Programmation du Cadre Communautaire de Soutien.

Il s'agit d'un projet d'utilisation des ressources financières visant surtout à la conservation et à la restauration des habitats naturels mais aussi bien à la promotion de modèles de développement durable (avec des activités compatibles comme, par exemple, un certain genre d'agriculture, de tourisme et des initiatives d'entreprise rurale) localisés principalement dans des zones protégées ou des sites d'intérêt communautaire, mais aussi bien dans des portions du territoire pas protégé.

Exemples de cette façon sont représentés par les Mesures dédiées expressément à la réalisation des réseaux écologiques à l'échelle régionale, contenues dans les programmes Opérationnels Régionaux.

C'est d'intérêt du ministère de l'Environnement de coordonner toutes ces initiatives régionales et de les harmoniser avec les politiques nationales.

Les Régions du Nord d'Italie aussi, indépendamment des financements des Fonds Structuraux, ont essayé la mise en place des réseaux écologiques au niveau local. Il y a des études et des cas pilotes vraiment intéressants à ce propos.

Il s'agit d'expérimenter, à l'échelle communale, provinciale ou régionale, de nouveaux instruments de planification territoriale, qui tiennent compte de la diversité biologique, non seulement des zones naturelles déjà protégées mais de toute façon des zones de corridors avec un rôle de connexion.

Il y a des exemples extraordinaires (des grandes villes, comme Bologne, Milan et Rome) qui ont essayé d'harmoniser les exigences de la conservation avec les autres activités territoriales, visant au développement durable.

Enfin, du point de vue du rassemblement des données, le ministère de l'Environnement a activé des collaborations avec les principales Sociétés scientifiques en Italie pour des études finalisées à la mise à jour des bases de données sur la distribution des principales espèces des Vertébrés et des Invertébrés à protéger. Par ailleurs, d'autres études sont en cours afin d'identifier des zones prioritaires pour la conservation de la diversité biologique, en utilisant des modèles de préférences d'habitat des différentes espèces.

4.3. Moldova

Dans la République de Moldova, les activités pour le développement du Réseau écologique national continueront comme une part intégrante du Réseau écologique paneuropéen.

Le ministère de l'Ecologie, des Constructions et du Développement du territoire, en collaboration avec l'ONG Société écologique « Biotica » a élaboré la conception du Réseau écologique national et sa charte.

Ces documents sont publiés dans la collection des articles « Academicain Leo Berg – 125 ans ».

Une brochure « Réseau écologique – Le chemin vers la protection de la nature en Moldova » sera également élaborée et publiée pour le large public.

En même temps, nous faisons l'inventaire et la description des zones protégées et des autres zones qui pourraient s'intégrer dans le Réseau écologique. Au terme de ce travail, les chartes de tous les prochains éléments du réseau à l'échelle 1 :200 000, ce qui constituera la base pour le développement du réseau écologique national.

Dans le processus de réalisation des exigences de la Stratégie nationale et du Plan d'actions relatif à la conservation de la diversité biologique dans la République de Moldova, un projet de loi relatif au réseau écologique national est en cours d'élaboration en coordination avec les autres ministères et départements.

Par la suite, nous devons élaborer le programme de développement du réseau écologique national et la méthodologie de sélection des éléments de ce réseau au niveau national, régional et local.

Ces activités devront être coordonnées pour un développement du réseau écologique national avec nos voisins – Roumanie et Ukraine – eu égard à la connexion des réseaux écologiques de nos Etats.

4.4. Roumanie

Romania was represented by Mr Marius Groza, expert into the frame of Directorate of Biodiversity Conservation and Protected Areas, Ministry of Waters and Environmental Protection.

He presented the Romanian Ecological Network, underlining the high level of Romanian biodiversity (3,700 higher plant species, 33,802 animal species, 783 habitat types, 5 European biogeographical regions: alpine, continental, steppic, pannonic and of Black Sea).

As an indicator for the good state of ecosystems and non-fragmentated habitats, are working the healthy *Lynx lynx*, *Canis lupus* and *Ursus arctos* populations that are living in Romania.

Presenting the legislation framework, he listed the laws for ratifying the most important international agreements: CBD, Ramsar Convention, Bern Convention, Paris Convention, Bonn Convention, CITES, etc. and the domestic laws on nature conservation.

He mentioned the national strategies on this field and the institution framework too.

The Romanian system of protected areas is composed by 845 zones (18 Biosphere Reserves, National Parks and Natural Parks and 827 scientific reserves, natural reserves and natural monuments).

He presented the Romanian contribution to LIFE Nature Programme (since 1999 till now, 14 projects were developed), the results of Emerald Database pilot project in Romania and the GEF projects, implemented till now.

In the section addressed the major barriers and obstacles, he focused on the aspect of insufficient human and financial resources involved for biodiversity conservation. He stressed the needs in the direction of the necessity of an ecological corridor project development, in order to put together all the sectoral data and knowledge existing in several academically desks and in the direction of a working biodiversity information management system.

He ended presenting the surface target for the national system of protected areas for the year 2015, that will be 1.6 Mha, covering 7% of the Romanian territory surface.

4.5. Russie

Russian Federation takes appropriate measures to establish the Pan-European Ecological Network in line with the Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy, basing on its own rich historical, scientific, organisational traditions in territorial protection of nature.

The Russian Constitution recognises the fundamental human right for a favourable environment. New Federal Law “On Protection of the Environment” being in force since 10 January of 2002 consider favourable environment as such ensuring stable and sound functioning of natural ecological systems. This position substantially reinforced legal base for establishing ecological network.

Russian Government adopted the Ecological Doctrine of the Russian Federation 3 September 2002. This document undertakes i.e. the following tasks directly concerning the creation of the Ecological Network of Russian Federation:

- to develop the System of Special Protected Natural Areas (SPNA) and establish on the base of SPNA System and another natural areas The Natural Reserved Fund as necessary condition of the sustainable development;

- to keep/restore the integrity of the natural ecological systems by preventing their fragmentation;
- to maintain biological and landscape diversity within used and urban areas.

SPNA play the crucial role in Ecological Network of Russia - RUSECONET. The Federal Law “On the Specially Protected Natural Areas” (1994) provides a lot of SPNA categories for protecting not only core areas, but all kinds of corridors and buffer zones too. The further RUSECONET development through implementing the conservation measures outside of SPNA is legally based on RF Red Data Book, RF Law “On The Animal World”, RF Forest, Land, Water and Mine legislation.

One of the main legal foundations of the territorial conservation in Russia is that every restriction of land use may be implemented only by consent of local authorities, all the land users and other stakeholders. So conservation agencies have to make their activities in a very flexible manner.

The Ministry of the Natural Resources of the Russian Federation implements the state policy of establishment of the Ecological Network in Russia. This is one of the main priorities of the Department of the Protected Areas.

The core of the RUSECONET methodology is a linkage between native biodiversity, natural heritage, and sustainable development. This position is most adequate for promoting conservation policy in our pragmatic world. The main object of the RUSECONET is the natural backbone – functionally integral complex of natural communities and areas keeping its ability for self-restoration due to its large size and ecological links between its components. The ultimate aim of the RUSECONET is to maintain/restore the natural backbone.

The study of the state of the natural communities and landscapes within 68 biogeographic regions of Russian territory as well as the analysis of the distribution of the SPNA between these bioregions show that natural communities and landscapes of the 67 bioregions from 68 ones are represented by relevant SPNA. There are many large natural tracts covered by virgin and slightly disturbed natural communities in Russia. These natural communities are connected not by linear ecological corridors, but through the natural landscape matrix. The nature of the regions with low landscape fragmentation are considered to be kept by the system of SPNA, taking into account the ecological linkages between them existing in fact.

On the other hand the fragmentation of the natural landscapes within at least 50 administrative regions belong to European Russia, Northern Caucasus and Southern Siberia is not low, but middle, high or crucial (Fig. 1). So we have to establish RUSECONET beginning from such regions.

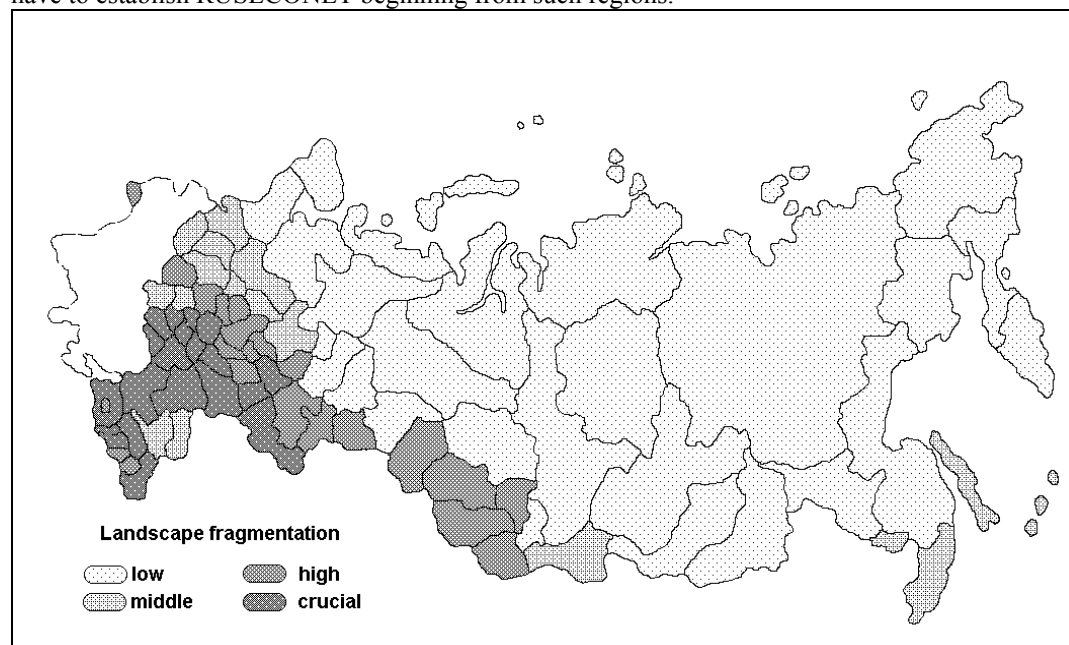


Fig. 1. Landscape fragmentation within the territory of the Russian Federation.

The component “Protected Areas” of the Global Environmental Facility (GEF) Project “Conservation of Biodiversity in Russian Federation” being managed by the Ministry of Natural Resources of the Russian Federation includes the development of the RUSECONET principles on the federal level and implementation of several model regional ecological networks within regions with crucial and high fragmentation of the natural landscapes.

The Ecological Network of the Central Russian plain (NGO programme “Heart of Russia”) is the most developed in Russia. Geoecology Institute Ltd. and Biodiversity Conservation Center (BCC) essentially advanced this programme (see Fig. 2) in 2000-2002 under GEF Project mentioned above. This GEF Project also provides for the design of the ecological networks in Volga-Ural region, Central Chernozem region and Mountain Altai. BCC in collaboration with regional conservation authorities and NGOs developed the design of the ecological networks of the Volga-Viatka region and the Lower Volga region.

Currently, econet projects cover more than 20 administrative regions of the Russian Federation with crucial and high fragmentation of the natural landscapes. These projects include core areas and corridors well protected or managed now as well as those ones having to be objects of additional conservation measures. These conservation measures should not only concern new SPNA creation (there are more than 10 thousands SPNA in Russia) but primarily support essential qualities of the natural communities and areas being in use now. We have to develop innovative mechanisms taking into account special requirements for land use within ecological networks, for example a voluntary code of conduct for spatial planning or specific approach to the voluntary certification of the ecological management systems. BCC and RHS Associates Ltd. currently develop a relevant pilot project with the support of the UK Government.

WWF-Russia proceeds its long-term biodiversity conservation projects within ecoregions crucial for biodiversity conservation (The “Global 200” WWF Programme) - Far East, Altai-Sayany, South Ural, Caucasus, and several smaller ones. The natural landscapes still are not strongly fragmented within majority of these regions except Caucasus. So these projects are focused usually on core areas and slightly disturbed natural areas including and linking these core areas. In the context of the RUSECONET establishment WWF activity is complement to the works of another organisations within more disturbed regions.

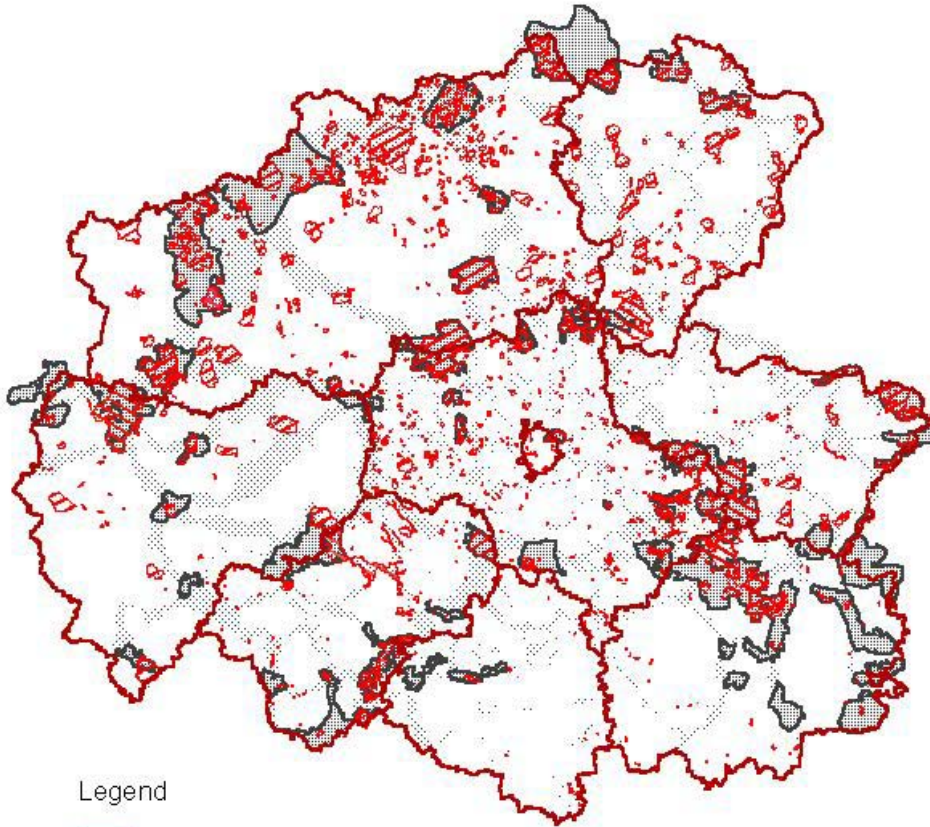
The assessment of the forest landscapes of Northern and Eastern Russia achieved in 2001 by Global Watch Institute, Greenpeace Russia, Socio-Ecological Union International, and BCC plays the same role. This work is the first attempt at identifying boreal forest areas of minimal human disturbance using high-resolution satellite imagery that allows most forms of disturbance in the natural ecosystems to be directly identified. In such a manner the research group revealed Core Forest Areas within the Great Eurasian Natural Backbone from Karelia to Far East.

That are the results. Prior fields of actions for the next three years are clear but ambitious:







- further reinforcement of the RUSECONET legal base;
- development of the econet projects at least for 30 administrative regions with crucial, high or middle landscape fragmentation but still not involved in RUSECONET creation;
- revealing core areas and corridors being their owns of Pan-European importance

Regarding marine and coastal ecological networks perpetually weak we have to make especial attention to this problem.

Ecological Network of the Central Russian plain



Legend

-  borders of administrative regions
-  Core Areas
-  Corridors
-  Strict Nature Reserves (Zapovedniks)
-  National Parks
-  Protected Areas of IUNC III - VI categories

Annexe 5 – Projet de Déclaration sur le Réseau écologique paneuropéen

1. Préambule

Les Ministres de l'Environnement/Chefs des Délégations des pays de la CEE/NU et de la Communauté européenne, réunis aujourd'hui à Kiev à l'occasion de la 5^e Conférence ministérielle « Un Environnement pour l'Europe »

Se référant :

- à la Déclaration adoptée lors de la 3^e Conférence ministérielle « Un Environnement pour l'Europe », le 25 octobre 1995 à Sofia ;
- à la Résolution sur la diversité biologique et paysagère, adoptée lors de la 4^e Conférence ministérielle « Un Environnement pour l'Europe », le 25 juin 1998 à Aarhus ;
- aux conclusions du Conseil de l'Union européenne du 6 octobre 1995, selon lesquelles « le Conseil note que l'Union européenne sera représentée dans le cadre de la stratégie (paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère) par Natura 2000 » ;
- aux Principes Directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, adoptés lors de la 12^e session de la Conférence européenne des ministres de l'Aménagement du territoire, les 7-8 septembre 2000 à Hanovre (Allemagne) ;
- à la Convention européenne du paysage ;
- au Mémoire de Coopération signé le 21 mars 2000 à Riga entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Conseil de l'Europe et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, en leur qualité de Secrétariat conjoint de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère ;
- au Mémoire de Coopération signé le 17 juillet 2001 à Copenhague entre l'Agence européenne pour l'environnement et le Conseil de l'Europe ;
- à la Décision n° 627 de la Convention sur la diversité biologique (La Haye, Avril 2002, 6^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique) concernant le développement du Réseau écologique paneuropéen ;
- au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, septembre 2002) qui encourage l'établissement du Réseau écologique paneuropéen ;

Considérant :

- que le Réseau écologique paneuropéen est l'un des principaux objectifs de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, et un outil majeur pour mettre en œuvre les finalités de la Stratégie relatives à la conservation et la gestion des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages dans une perspective de développement durable ;
- que le Réseau écologique paneuropéen offrira une approche homogène et cohérente, d'un point de vue à la fois géographique et écologique, de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel et paysager de l'Europe, en effet,
 - le Réseau écologique paneuropéen est conçu pour s'étendre à toute l'Europe et vise à mettre en œuvre une approche transversale et horizontale incitative favorisant la participation démocratique de tous les acteurs, à tous les niveaux de responsabilité ;
 - le Réseau écologique paneuropéen est un outil essentiel pour établir une cohérence écologique dans toute l'Europe, au niveau local, régional, national et international ;
 - le Réseau écologique paneuropéen contribuera à la conservation d'un grand nombre d'espèces végétales et animales, dont la survie dépend de leurs possibilités de dispersion et de migration ;
 - le Réseau écologique paneuropéen contribuera, au besoin, à l'établissement de liens entre toutes les catégories de sites de haute valeur du point de vue de la biodiversité, de manière à les incorporer dans des réseaux écologiques ;
 - le Réseau écologique paneuropéen est un moyen d'encourager le rapprochement des peuples d'Europe, d'intensifier la coopération transfrontière, de renforcer la cohérence écologique transfrontalière et de contribuer à la préservation des écosystèmes naturels, ainsi que du patrimoine naturel, culturel et paysager ;

Encourageant

- la constitution du Réseau écologique paneuropéen dans l'ensemble de l'Europe, particulièrement dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants, eu égard aux évolutions économiques attendues dans cette région, car il constitue un bon moyen de concilier la conservation et la gestion de la biodiversité et le développement économique dans ces pays, et d'assurer ainsi un développement durable ;

Saluant

- les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen et des réseaux contribuant à ses objectifs;
- les mesures concrètes prises dans ce cadre (adoption de principes généraux pour la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen, aide à l'élaboration de réseaux écologiques nationaux dans les pays européens, études scientifiques sur les corridors écologiques, les écosystèmes et les espèces, mise au point d'une stratégie de communication, établissement d'une carte indicative du Réseau écologique paneuropéen pour les pays d'Europe centrale et orientale, conçue comme un instrument pour diffuser le concept du Réseau, organisation de symposiums internationaux dans le cadre des activités de l'instance intergouvernementale chargée de la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen, etc.) ;

Soutenant

- la constitution du Réseau Émeraude des zones d'intérêt spécial pour la conservation établi sous l'égide de la Convention de Berne et du Réseau Natura 2000 de l'Union européenne – qui sont les principaux instruments contribuant à la réalisation du Réseau écologique paneuropéen – dans un esprit d'active complémentarité, dans le but de créer un système dynamique et intégré de conservation et de gestion de la diversité biologique et paysagère de l'ensemble de l'Europe ;
- le développement de ces initiatives en synergie avec la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen, en portant une attention particulière à la coopération avec les initiatives existantes, notamment :
 - celles qui œuvrent à l'élargissement des réseaux aux zones marines et côtières ;
 - celles qui œuvrent pour le développement des partenariats et des accords internationaux existant pour les zones montagneuses ;
 - l'établissement des réseaux écologiques nationaux ;
 - les programmes de l'Unesco et notamment le programme « L'Homme et la biosphère », les réserves de la biosphère et les sites du Patrimoine mondial ;
 - la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe ;
 - la Convention européenne du paysage ;
- la compatibilité entre les différents modes d'utilisation des terres avec le Réseau écologique paneuropéen, par le développement de stratégies, d'instruments et des formes alternatives de gestion des zones concernées, et en accordant une attention particulière aux politiques agricoles et forestières ;
- la prise en compte de la diversité biologique dans les différents secteurs concernés (agriculture, gestion des forêts, gestion des eaux, tourisme, transports, etc.) dans le cadre du Réseau écologique paneuropéen et dans une perspective de développement durable par le recours aux mécanismes de financement appropriés ;
- le développement, au besoin, d'activités socio-économiques durables dans les zones destinées à être intégrées dans les réseaux écologiques, dans le cadre d'une approche par écosystèmes suffisamment large ;
- l'élaboration de politiques touristiques durables, fondées sur les travaux du Conseil de l'Europe et sur la Convention sur la diversité biologique, par exemple par le développement et le renforcement des projets pilotes spécifiques ;
- l'application du principe de subsidiarité, dans le but d'instaurer une approche écologique cohérente au niveau paneuropéen, et d'établir des degrés de conservation répondant aux exigences écologiques des sites et en accord avec les compétences des autorités concernées aux niveaux national, régional et local ;

- la mise en œuvre d'un programme d'information destiné à l'ensemble des acteurs impliqués dans le Réseau; ces informations devraient porter en particulier sur les moyens et méthodes de concevoir et de mettre en œuvre le Réseau écologique paneuropéen.

2. Projet de Déclaration ministérielle sur le Réseau écologique paneuropéen

Nous, les ministres de l'Environnement des pays de la CEE/NU et de la Communauté européenne, Chefs de délégation des pays participant au processus de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère :

Considérons que le Réseau écologique paneuropéen est un outil majeur pour mettre en œuvre les finalités de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère relatives à la conservation et à la gestion des espèces, des écosystèmes, des habitats ainsi que des paysages ;

Sommes convaincus que le Réseau écologique paneuropéen a le potentiel nécessaire à son utilisation comme outils de l'aménagement du territoire en Europe ;

Exprimons notre ferme soutien au développement du Réseau écologique paneuropéen et à sa réalisation d'ici 2015 ;

Nous engageons à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cet instrument majeur ;

Encourageons les institutions et mécanismes financiers à accorder une priorité aux investissements durables dans les zones faisant partie ou appelées à faire partie du Réseau écologique paneuropéen et à s'abstenir d'investissements qui pourraient avoir une influence négative sur la diversité biologique et paysagère ;

Saluons le maintien ou le développement d'un équilibre durable entre l'agriculture et la diversité biologique dans et autour des zones appelées à faire partie du Réseau écologique paneuropéen ;

Saluons la réalisation de la carte indicative du Réseau écologique paneuropéen des pays d'Europe centrale et orientale, qui représente un outil de communication pour la promotion de la constitution du Réseau dans cette région et encourageons l'extension future de cette carte vers les autres régions d'Europe ;

Encourageons :

- les Etats participant au processus de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, à donner la priorité au développement du réseau en soutenant le programme d'activités de l'instance intergouvernementale chargée de cette tâche (le Conseil de l'Europe), en créant des réseaux écologiques nationaux comportant des espaces d'importance nationale et internationale, et en favorisant les programmes d'élaboration de réseaux transfrontaliers ;
- les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants, à accorder une importance particulière à la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen en tant que moyen de préserver la richesse de leurs paysages et de leur biodiversité, en synergie avec le Réseau Emeraude de la Convention de Berne et Natura 2000, et souhaitons que des ressources suffisantes soient allouées à ces programmes ;

Invitons :

- les institutions et organisations intergouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen, notamment le Conseil de l'Europe et son Assemblée Parlementaire et le Centre européen pour la conservation de la nature (CECN), à poursuivre et intensifier les activités qu'elles ont entreprises ;
- l'Unesco à coopérer à la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen, notamment à travers son Programme « L'Homme et la biosphère », les Réserves de la biosphère et les sites du Patrimoine mondial ;

- la Conférence ministérielle pour la protection de forêts en Europe à coopérer à la mise en œuvre du Réseau
- la Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire (CEMAT), à prendre en considération l'établissement du Réseau écologique paneuropéen et son intégration dans les priorités et dans le programme d'activités du développement régional et spatial en Europe ;
- la Conférence européenne des ministres responsables de la Culture, à tenir compte de la protection de tous les aspects du paysage, afin d'en maintenir la diversité biologique et paysagère, en coopération avec les autorités nationales chargées de la sauvegarde du milieu naturel et du paysage ;
- les collectivités locales et régionales, à mettre en œuvre le Réseau écologique paneuropéen à leur niveau, à participer activement à la création de réseaux transnationaux et à impliquer tous les acteurs locaux ;
- le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe du Conseil de l'Europe à contribuer au développement du Réseau écologique paneuropéen en apportant les ressources appropriées aux programmes et activités prévus dans ce cadre.